



Le mot du Maire

Chères Minversheimois, Chers Minversheimois

Je vous remercie d'avoir fait confiance à l'ensemble de mon équipe lors du 1er tour des élections municipales de mars dernier, une équipe considérablement renouvelée prête à faire face aux nouveaux défis à relever, et ils sont nombreux.....(Groupe scolaire, élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée, lotissement, aménagement du presbytère)

Vous êtes attentifs et attachés à tout ce qui se fait dans le village pour améliorer, défendre et construire notre quotidien dans cette commune que nous partageons.

Puisque vous lisez les journaux et regardez la télévision, vous n'êtes pas sans savoir que non seulement l'état n'a plus d'argent mais il est aussi considérablement endetté.

Ces difficultés retombent en cascade sur les régions et les départements, puis sur nous les collectivités locales de proximité, donc sur nous-mêmes en tant que citoyens. La réforme des collectivités, une méga-région qui s'étend du Rhin jusqu'aux portes de Paris, n'arrange rien.

Il nous appartient à nous, votre municipalité, d'en limiter les effets sur vous car au bout du compte ce sont toujours les mêmes, vous l'avez bien compris, qui doivent payer. C'est la raison pour laquelle nous veillerons scrupuleusement à ne pas alourdir le budget communal, à ne pas trop augmenter les impôts, voire les maintenir.

Minversheim va continuer à investir dans la durée, raisonnablement, pour permettre aux entreprises de « survivre » par les temps qui courent.

Je tiens aussi à remercier les associations et les bénévoles qui animent la vie dans notre village. Félicitations également aux familles pour les décorations de Noël. L'entrée de Minversheim, en venant de Mommenheim, scintille de mille feux.....

L'ensemble du conseil municipal et le personnel communal, se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année, un Joyeux Noël et une très belle et heureuse année 2015.

Gueter Rutsch ens n'Eue, un Bliewe allie Gsunt !

Votre Maire, Bernard Lienhard



Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 17 novembre 2014

Travaux de voirie : 3^{ème} tranche rue Principale

Concerne la partie située entre le carrefour rue Principale/rue Haute et la rue Urlos. Ces travaux ont été prévus dans Contrat de Territoire 2010-2015 conclu avec le CG du Bas-Rhin et ont été mis en attente dans le cadre de l'établissement d'un bilan pour déterminer l'enveloppe restante au 31.12.2014. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier la maîtrise d'œuvre pour ces travaux à l'entreprise BEREST, sise 8 rue du Girlenhirsch à Illkirch, au taux de rémunération de 4.6% sur l'estimation réelle qui ressortira des études d'Avant-Projet.
- précise que la réalisation des travaux sera conditionnée par l'obtention du financement du CG67 acté dans le contrat de territoire.
- précise que la répartition entre la commune et le Conseil Général du Bas-Rhin sera déterminée en fonction d'une convention à établir entre ces deux entités

Entretien des arbres et arbustes de la commune : 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux de taille des rosiers, des haies, arbustes et arbres d'ornement du village, à l'entreprise « Jardins GOTTRI » sise 16 rue des Haies à Berstheim, pour un montant de 3 709 € HT pour la saison 2015,

Illuminations de Noël : mise en place

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge l'entreprise REMOND, sise 7 rue de Mittelhausen à Wingersheim, de mettre en place les illuminations de Noël, pour un montant de 612 € HT.

Secrétaire de Mairie : formation.

La mairie a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité. Une formation groupée est organisée par la Société Berger Levrault à destination de plusieurs communes pour un montant de 200€HT la journée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de souscrire à cette offre de formation;

Ecole primaire : subvention 2013.

Du fait du non paiement de la subvention votée en 2013 en faveur de la coopérative du RPI Alteckendorf-Minversheim à l'occasion du spectacle de fin d'année organisé pour les enfants de Minversheim pour Noël 2013, il y a lieu de re-délibérer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde une subvention de 300€ rétroactivement pour 2013.

Contrats d'assurance des risques statutaires : revalorisation tarifaire.

La commune de Minversheim adhère au contrat groupe d'assurance du risque statutaire proposé par le Centre de Gestion depuis le 24/11/2011. Ce contrat d'assurance statutaire garantit les frais laissés à la charge de la commune, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès). La sinistralité des collectivités adhérentes au contrat s'est dégradée et pour préserver l'équilibre du contrat d'assurance statutaire l'assureur AXA, porteur du risque, a signifié au Centre de Gestion la nécessité d'une revalorisation des conditions tarifaires au 1^{er} janvier 2015. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré prend acte de ces conditions établies comme suit :

- Agents immatriculés à la CNRACL : Taux : 4,88 %, Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
 - Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)
Taux : 1,27 %, Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
- ✓ Durée de l'avenant : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
 - ✓ Les autres conditions du contrat restent inchangées

Personnels communaux : suppressions et créations de postes

ATSEM (Assistante Maternelle) :

Du fait de la réforme des rythmes scolaires et donc du mercredi travaillé, il y a lieu d'ajuster le temps de travail hebdomadaire de l'adjoint technique concerné. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide la suppression au 30 novembre 2014** du poste permanent d'Agent technique spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal 2^{ème} classe avec une durée de travail hebdomadaire de **23,23/35^{èmes}**.
- **Décide la création au 1^{er} décembre 2014** du poste permanent d'Agent technique spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal 2^{ème} classe avec une durée de travail hebdomadaire de 26h 35 minutes soit **26,59/35^{èmes}**.

Secrétaire de Mairie :

En raison des charges toujours croissantes incombant au secrétariat de mairie, le Maire propose d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'agent concerné. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide la suppression** du poste permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe avec une durée hebdomadaire de travail de **22/35^{èmes}** au 31 décembre 2014.
- **Décide la création** du poste permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2015, avec une durée hebdomadaire de travail de 28 heures, soit **28/35^{èmes}**.

Séance du 15 décembre 2014

Personnels communaux : mise en place de prestations sociales

Afin de permettre aux personnels communaux de bénéficier de prestations sociales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adhérer au Groupement d'Action Sociale (GAS) du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2015.
- D'acquitter auprès du GAS 67 la cotisation d'un montant estimé à environ **213,36€** par agent
- De désigner un délégué agent
- De désigner Annette Epp, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu

Emplacement réservé : acquisition d'une parcelle

Dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) adopté en date du 21 février 2005, il a été arrêté que sur la parcelle section 24 n°368/132 (Rue des Jardins) figure un emplacement réservé en vue d'un élargissement futur de la voirie communale. Le propriétaire de la parcelle a émis le souhait d'ériger un mur en dur. De fait, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide d'acquérir** auprès de M. et Mme Antoine FOURNAISE, domiciliés 38A rue de Wittersheim, la parcelle nouvellement cadastrée section 24 n° 2/132 de 0,29 are, issue de la parcelle 368/132 pour un montant de **1 740€**, soit 6 000 €/are
- **décide de faire réaliser un procès-verbal d'arpentage** sur la parcelle section 24 n° 368/132, en vue d'un éventuel aménagement de voirie par le cabinet Lambert, géomètre à Brumath, 1 a rue de la Paix, pour un montant de **790 € HT**

Anciens élus à l'honneur

Le Conseil Municipal décide :

- De conférer le titre de **Maire adjoint honoraire** à **M. Claude FOURNAISE**. Durant **19 années** successives il a été membre du Conseil Municipal de Minversheim.
- D'attribuer la **médaille d'honneur régionale, départementale et communale « argent »** à **M. Jean KAUFFMANN**. Durant **25 années** successives il a été membre du Conseil Municipal de Minversheim.

Ecole primaire : demande de subvention

Suite à la demande de subvention formulée par Mme Sandrine PEREIRA, Directrice de l'école de Minversheim, pour contribuer à financer **le spectacle de magie pour les trois classes de Minversheim** à l'occasion de la fête de Noël 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide de financer le coût total du spectacle soit 280€**. Le montant sera versé à la coopérative scolaire du RPI Alteckendorf-Minversheim.

Divers

Horaire de la Mairie

Fermée du 23 décembre au 26 décembre 2014 inclus

Ouverte exceptionnellement le 31 décembre de 14h à 16h pour l'inscription sur les listes électorales. Pour rappel : pour pouvoir participer aux élections prévues en 2015 organisées à Minversheim il faut impérativement être inscrit sur la liste électorale à Minversheim, cette démarche concerne plus particulièrement les nouveaux arrivants.

Etat civil

Le 29 novembre est née Kessy fille de Nadine et Guillaume Schneider

Bienvenue à cette nouvelle citoyenne du monde et félicitations aux parents.

Biens communaux

Les parcelles suivantes sont disponibles :

- Parcelle 95 section 23 superficie : 8,07 ares
- Parcelle 239/11 section 23 superficie : 100 ares

Les candidats intéressés par l'exploitation de ces parcelles sont invités à se signaler rapidement à la Mairie, **la commission des biens communaux se réunira le lundi 29 décembre pour attribuer les parcelles vacantes.**

Cimetière : concession

Pour améliorer l'efficacité de la gestion du cimetière, la commune a mis en place le régime des concessions en 2013. L'ensemble de la population concernée (famille disposant d'une sépulture) a été informé par courrier individuel, des rappels ont été formulés dans ces colonnes.

A compter du 31 janvier 2015, les sépultures pour lesquelles les familles n'ont pas acquittées le montant dû au titre de la concession, seront libres et abandonnées à la commune.

Période hivernale

Il est rappelé qu'en période hivernale, en cas de chute de neige ou de verglas, les riverains sont invités à dégager les trottoirs au droit de leur propriété afin de limiter les risques de chutes. **La responsabilité du riverain pourra être engagée.**

A tous les jeunes âgés de 16 ans : recensement à la Mairie

Dès l'âge de 16 ans, chaque jeune doit effectuer cette démarche auprès de la Mairie. Une attestation lui sera remise. Celle-ci lui sera demandée lors de l'inscription au permis de conduire, de plus cette démarche indispensable entraînera la convocation pour participer aux Journées d'Appel et de la Préparation à la Défense (JAPD).

Trésorerie de Hochfelden : Horaires d'ouverture

A compter du 1^{er} janvier 2015, la Trésorerie de Hochfelden sera ouverte :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 12h	8h30 à 12h	8h30 à 12h	8h30 à 12h	8h30 à 12h
fermé	13h30 à 16h	fermé	13h30 à 16h	fermé

2015 : Rattrapage collecte Ordures Ménagères du fait des jours fériés

Jour férié	Bac collecté	Jour de collecte
Lundi 6 avril 2015	OM bac noir	Samedi 4 avril 2015
Vendredi 8 mai 2015	CS bac brun	Samedi 9 mai 2015
Lundi 25 mai 2015	OM bac noir	Samedi 23 mai 2015
Vendredi 1 janvier 2016	CS bac brun	Samedi 2 janvier 2016

Déchets verts : brûlage interdit

Pour rappel : le brûlage des déchets verts est interdit conformément à la **Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets** verts NOR : DEVR1115467C (Texte non paru au journal officiel)

La vie associative

ASCLM :

A l'issue de la messe de Noël le **24 décembre au soir**, les membres de la **section théâtre** de l'ASCLM vous invitent à **partager le vin chaud sur le parvis de l'église** près du sapin. N'hésitez pas, venez à la rencontre de l'Autre.

Diner Dansant : 7 février 2015

Orchestre : Angels

Au menu :

Douceur de Normandie

Surpême de pintade, sauce aux baies roses, spaetzle
et farandole de légumes

Fromages

Dessert surprise

Ticket d'entrée : 25€

Réservations : François Janssem 06.78.26.10.99

Une après-midi de fête pour les 3 à 6 ans

Les enfants âgés de 3 à 6 ans ont été conviés par l'ASCLM à participer à un après midi jeux au Papoo's le 3 décembre : 22 enfants ont pu profiter des toboggans, piscine à balles... Ils se sont régalés autour d'un goûter !



*Le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux
vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.*

*Que 2015 soit riche de Paix, d'humanisme,
de solidarité et de tolérance : indispensable pour le bien vivre
ensemble.*



Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>

Point lecture :

Ouvert au public les 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 14h à 15h. Adultes, jeunes et enfants ont, grâce au travail des bénévoles, la possibilité d'emprunter des ouvrages qui ont été sélectionnés à la bibliothèque départementale de prêt. Le fonds documentaire est renouvelé régulièrement.

Permanences :

Mardi : 17h à 19h

Mercredi : 15h à 17h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjoints :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvette.holtzmann@orange.fr

Annette Epp 06.32.53.04.60

annetteepp@free.fr

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra

Police : 17

Pompier : 18

Electricité : dépannage réseau : 03/88/18/74/00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08/10/895/895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03/88/19/97/09